

Réseau express régional métropolitain

Séance plénière du 13 décembre 2018

Face au défi de la congestion de la métropole bordelaise, le CESER salue la constitution d'un Réseau express régional métropolitain. Participant à restructurer la mobilité dans l'aire urbaine métropolitaine, ce projet est au cœur d'enjeux d'attractivité du territoire, de développement économique, d'équité sociale et de transition écologique et énergétique. Le CESER voit avec intérêt le Conseil Régional et Bordeaux Métropole conjuguer, avec d'autres partenaires, leurs efforts autour d'une ambition commune.

Ce projet de « RER métropolitain » ne constitue toutefois pour le CESER qu'une première étape. L'Assemblée souhaite ainsi qu'à plus long terme, le Conseil régional s'appuie sur un réseau plus dense de transports collectifs en site propre.

Le CESER formule enfin différents points d'attention. Il sera notamment attentif à la réalisation des aménagements ferroviaires nécessités par le projet, posant la question de l'engagement de l'Etat. Il souhaite enfin que ce projet s'intègre à la stratégie globale de mobilité de la région, en s'articulant, sans la fragiliser, avec la desserte des autres territoires.

Face au défi de la congestion de l'agglomération bordelaise, le Conseil régional et Bordeaux Métropole proposent de constituer, à l'horizon 2028, un Réseau express régional métropolitain composé :

- de trois lignes diamétralisées de TER, aux fréquences renforcées ;
- d'un ensemble de lignes de cars express pour desservir les territoires qui ne disposent pas de voies ferrées.

Une première réponse structurante aux besoins de mobilité dans la métropole bordelaise

Le CESER salue la démarche engagée par le Conseil régional et Bordeaux Métropole qui, lorsqu'elle sera menée à terme, participera à restructurer la mobilité dans l'aire urbaine de Bordeaux. Toute l'ambition de ce projet est de créer les conditions d'un report modal vers les transports collectifs, en proposant une alternative performante et attractive au modèle du « tout voiture ». La création de ce « RER métropolitain » constitue une première véritable réponse d'ensemble aux enjeux :

- d'attractivité du territoire, que les difficultés croissantes de mobilité dans et vers la métropole fragilisent ;
- de développement économique, au regard des contraintes que représentent pour les entreprises les conditions difficiles de circulation (retards des salariés, allongement des temps de déplacement professionnels...) ;
- d'équité sociale, une partie de la population étant contrainte, compte tenu des prix élevés de l'immobilier à Bordeaux et dans la première couronne urbaine, de résider toujours plus loin des zones d'emplois et de subir, faute d'alternative, des déplacements routiers longs et coûteux ;
- de transition énergétique, écologique et de santé publique (qualité de l'air).

Si ce projet suscite l'adhésion du CESER, c'est aussi parce qu'il fédère les différentes autorités organisatrices de la mobilité, ainsi que d'autres partenaires, dont le Département de la Gironde, autour d'une ambition commune. C'est par cette coopération, déjà engagée dans le cadre plus large du Syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités, que pourront être traités de manière coordonnée, et donc plus efficace et pertinente, les enjeux de mobilité qui relèvent de la responsabilité de plusieurs échelons de collectivités.

Une ambition à développer à plus long terme

La constitution d'un RER métropolitain pourrait créer les conditions d'une mobilité plus efficace et plus durable dans l'aire urbaine bordelaise. Elle ne constitue toutefois, pour le CESER, qu'une première étape. L'Assemblée regrette que le projet ne soit pas porteur d'une ambition plus affirmée, fût-ce à plus long terme, en faveur des transports collectifs. Une partie du réseau métropolitain reposera en effet sur le déploiement de lignes de car express : des aménagements sont certes prévus pour améliorer les temps de circulation (couloirs de bus, priorité aux feux...) ; pour autant, et à moins de généraliser ces dispositifs, les temps de parcours des cars dans des conditions de circulation difficiles restent un véritable enjeu.

S'il ne conteste pas ce choix à court et moyen terme, au regard de l'urgence de la situation, le CESER souhaite toutefois qu'à plus long terme, le Conseil régional développe un réseau en site propre, seul véritablement à même de garantir un accès rapide à la métropole. A ce titre, l'utilisation des voies ferrées dont l'exploitation a été abandonnée, et dont l'emprise foncière est toujours disponible, constitue une piste à explorer. Leur recensement constituerait une première étape en ce sens.

Le CESER souhaite enfin que la réflexion engagée autour du RER métropolitain ne se réduise pas aux seuls réseaux de transports collectifs, qui en constituent l'épine dorsale, mais permettent également d'expérimenter et d'intégrer pleinement les nouvelles formes de mobilité.

Des points d'attention

La réalisation du Réseau express régional métropolitain est subordonnée à la réalisation d'aménagements importants, en particulier au sud de Bordeaux (AFSB¹), permettant d'offrir plus de capacité et une meilleure fiabilité des circulations ; au-delà de la création de nouvelles infrastructures, les ruptures technologiques en matière de signalisation peuvent, par les gains de capacité qu'elles autorisent, permettre une optimisation de l'existant. Or la réalisation de ces aménagements suppose un engagement financier fort de l'Etat, aux côtés notamment de financements régionaux et européens², sur lequel il conviendra d'être particulièrement vigilant alors que s'ouvre la discussion de la loi d'orientation sur les mobilités.

Par ailleurs, ce projet doit s'inscrire dans la stratégie globale de mobilité dans la région que devra porter le SRADDET. Le CESER souhaite que la création du RER métropolitain soit l'occasion d'une remise à plat de l'ensemble des dessertes (fréquences, horaires, correspondances...) afin de mieux répondre aux besoins de mobilité de la population. A ce titre, il sera notamment attentif à ce que les nouvelles lignes métropolitaines s'articulent, sans les fragiliser, avec la desserte des territoires extérieurs.

L'amélioration des conditions de déplacement reste un enjeu essentiel pour l'aménagement et le développement des territoires. C'est par exemple le cas dans le Médoc, dont les liaisons ferroviaires ne permettent pas d'assurer, au regard des caractéristiques de la voie, une desserte satisfaisante. Le CESER est de ce point de vue préoccupé par l'état particulièrement dégradé du réseau ferroviaire régional, qui appelle d'importants investissements pour garantir sa pérennité, et ainsi pouvoir proposer une offre performante de transports.



Proposition de la commission 2 « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Camille DE AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

¹Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux.

² Le nœud ferroviaire de Bordeaux étant un élément structurant du Corridor atlantique du Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T).



Vote sur l'avis du CESER
« Réseau express régional métropolitain »

140 votants

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine